

Mirova Global Sustainable Equity Fund

Un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Mirova Funds

Publication d'informations en matière de durabilité sur le site Internet

Article 10 (SFDR)

Février 2023



Le présent document vise à fournir des informations transparentes sur l'objectif de durabilité poursuivi par ce produit conformément à l'article 10 du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Avant de prendre une décision d'investissement définitive, merci de vous reporter au prospectus du Fonds et au DIC. Mirova Global Sustainable Equity Fund est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Mirova Funds, approuvé par la Commission luxembourgeoise de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF »). Natixis Investment Managers International est la société de gestion et a délégué la gestion des investissements à Mirova US.

Une société affiliée de :

A. Résumé

Informations générales concernant l'objectif d'investissement durable

L'objectif d'investissement durable du produit est d'allouer le capital à des sociétés :

- qui répondent aux opportunités créées par quatre thèmes de transitions à long terme : démographique, environnementale, technologique, de gouvernance (collectivement les « thèmes de transitions ») ; et
- qui contribuent positivement, par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de Développement Durable (les « ODD ») des Nations unies.

Le produit vise à investir dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR en investissant au moins 90 % de son actif net dans des investissements durables dont 25 % au minimum contribuent à un objectif environnemental et 25 % au minimum contribuent à un objectif social. Toutes les expositions à des investissements durables proviennent d'expositions directes à des actions de sociétés bénéficiaires des investissements. Le produit peut détenir jusqu'à 10 % de liquidités ou assimilés et produits dérivés à des fins de gestion du risque de change.

Le cadre exclusif d'évaluation de l'impact durable de Mirova a été développé pour évaluer l'impact global des actifs sur la durabilité et pour identifier les objectifs d'investissement qui contribuent aux ODD sans avoir d'incidence négative significative sur d'autres ODD. L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance fait partie intégrante de l'évaluation financière et de l'impact durable et est décrite à la section D. Stratégie d'investissement.

Le cadre d'évaluation de l'impact vise à identifier les sociétés qui contribuent positivement par le biais de leurs produits, services ou pratiques aux thèmes environnementaux et sociaux définis par Mirova : stabilité climatique, biodiversité, économie circulaire, développement socio-économique, santé et bien-être, diversité et inclusion.

L'analyse comprend systématiquement un examen des risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents qui découlent des activités et des pratiques des entreprises et une évaluation de la qualité des mesures prises par celles-ci pour atténuer ces risques (le « test DNSH » ou le principe de ne pas causer de préjudice important). Cette analyse prend notamment en compte le degré d'exposition de la société bénéficiaire des investissements à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes.

À la suite de cette analyse qualitative, Mirova émet une opinion contraignante sur la durabilité pour chaque société bénéficiaire des investissements. Les sociétés dont l'activité ou la pratique économique est considérée comme ayant un impact négatif important sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, quelle que soit leur contribution positive.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, combinant les points de vue de l'équipe d'investissement sur les thèmes durables et une sélection de titres fondée sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés, qui allie des considérations financières et durables.

Contrôle de l'objectif d'investissement durable :

L'objectif d'investissement durable du produit fait l'objet d'un suivi permanent de la part de l'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova afin de s'assurer que les sociétés bénéficiaires des investissements répondent aux critères d'investissement durable, ainsi que de la part de l'équipe de gestion des risques de Mirova afin de surveiller la conformité aux engagements minimaux établis et aux éléments contraignants du produit.

Méthodologies utilisées pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable

La réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit est mesurée notamment par les indicateurs qualitatifs et quantitatifs suivants :

- le pourcentage des actifs du produit alignés sur les objectifs d'investissement durable, mesuré par une opinion interne de Mirova sur la durabilité,

- le pourcentage des actifs du produit qui contribuent à la réalisation des ODD de l'ONU ou le pourcentage des actifs du produit qui contribuent aux six piliers d'impact définis par Mirova (c'est-à-dire le climat, la biodiversité, l'économie circulaire, le développement socio-économique, la santé et le bien-être, la diversité et l'inclusion), et

- l'incidence estimée du produit sur l'augmentation moyenne de la température mondiale.

Sources et traitement des données :

Les évaluations reposent essentiellement sur l'examen interne des documents publics, ainsi que sur les contacts directs et les échanges avec les sociétés. Mirova s'appuie également sur diverses sources d'information (agences de notation ESG, analystes financiers sell-side, bases de données d'actualités, etc.). L'analyse interne (principalement qualitative) est réalisée par des membres de l'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova, qui peuvent faire appel à des prestataires externes en qualité de principales sources de données, à l'image d'ISS ESG.

Limites aux méthodes et aux données :

L'évaluation de l'impact en matière de durabilité de Mirova se fonde sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de chaque société et consiste à définir son niveau global de compatibilité avec la réalisation des ODD de l'ONU. Les méthodologies et les données comportent des limites, notamment la dépendance vis-à-vis de la qualité des données fournies par les sociétés bénéficiaires des investissements, le risque que les questions clés identifiées pour chaque secteur ne soient pas exhaustives, ainsi que les difficultés associées à l'anticipation de futures controverses.

Veuillez vous reporter à la section I. pour en savoir plus.

Diligence raisonnable :

L'équipe de recherche sur la durabilité recueille des informations sur le modèle commercial, les procédures et les pratiques de la société bénéficiaire des investissements et peut participer à des discussions directes avec la direction dans le but d'identifier les principales questions de durabilité auxquelles la société est confrontée, à la fois d'un point de vue positif (impact positif potentiel) et d'un point de vue négatif (risque d'entraver la réalisation des ODD).

Mirova peut s'engager auprès de sociétés dans le cadre de son approche d'investissement durable.

Politiques d'engagement :

La stratégie d'engagement de Mirova vise à améliorer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur la durabilité est un engagement à la fois individuel et collaboratif. Mirova s'engage également auprès d'organismes de réglementation ou de labels pour partager sa vision de l'investissement durable, afin d'améliorer les normes et les réglementations du secteur financier et de favoriser l'investissement durable.

B. Pas de préjudice important à l'objectif d'investissement durable

Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation de l'impact durable vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents qui découlent des activités et des pratiques des entreprises et à évaluer la qualité des mesures prises par celles-ci pour atténuer ces risques (le « Test DNSH »). Cette analyse prend notamment en compte le degré d'exposition de la société bénéficiaire des investissements à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes.

À la suite de cette analyse qualitative, Mirova émet une opinion contraignante sur l'impact en matière de durabilité. Les sociétés dont l'activité ou la pratique économique est considérée comme ayant un impact négatif important sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, quelle que soit leur contribution positive.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée pour chaque société bénéficiaire des investissements, Mirova évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires PAI visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de principales incidences négatives (PAI) ne sont pas disponibles, Mirova peut utiliser des substituts qualitatifs ou quantitatifs qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs de PAI en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles commerciaux des entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de l'entreprise à des problèmes liés aux droits des travailleurs et aux employés via ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;
- l'analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs ;
- l'analyse des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque Mirova estime que les processus et les pratiques de la société en portefeuille sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'incidence de la société est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Mirova sélectionne les sociétés bénéficiaires des investissements en vérifiant qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Mirova examine en permanence les antécédents des sociétés et leurs actualités pour identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être surveillé en analysant l'engagement des entreprises afin d'obtenir une garantie supplémentaire.

Les sociétés dont Mirova estime qu'elles sont en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, ne sont plus éligibles.

C. Objectif d'investissement durable du produit financier

Quel est l'objectif d'investissement durable du produit financier ?

L'objectif d'investissement durable du produit est d'allouer le capital à des sociétés :

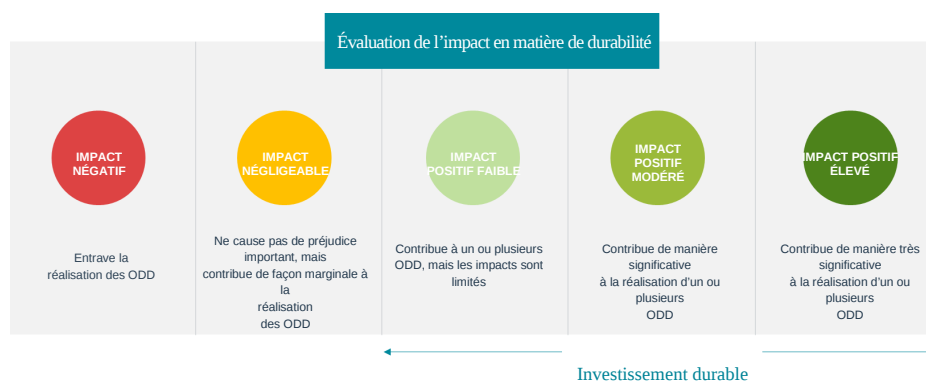
- qui répondent aux opportunités créées par quatre thèmes de transitions à long terme : démographique, environnementale, technologique, de gouvernance (collectivement les « thèmes de transitions ») ; et
- qui contribuent positivement, par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de Développement Durable (les « ODD ») des Nations unies.

En outre, compte tenu de l'importance d'un climat stable et de services écosystémiques florissants, Mirova vise à construire un portefeuille d'investissement (i) représentatif d'une économie dans laquelle le réchauffement mondial ne devrait pas dépasser 2 degrés Celsius, conformément à l'accord de Paris de 2015, et (ii) qui contribue à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.

Le cadre exclusif d'évaluation de l'impact durable de Mirova a été développé pour évaluer l'impact global des participations du portefeuille sur la durabilité et pour viser des objectifs d'investissement qui contribuent aux ODD sans avoir d'incidence négative significative sur d'autres ODD. Dans ce cadre, une société est considérée comme un investissement durable dès lors qu'elle contribue à la réalisation d'un ou plusieurs ODD par le biais de ses activités (c'est-à-dire ses produits ou services) et/ou de ses pratiques (c'est-à-dire son mode de fonctionnement), et est en mesure d'atténuer ses risques environnementaux, sociaux et de gouvernance à tous les niveaux de sa chaîne de valeur.

Pour chaque société bénéficiaire des investissements, l'équipe de recherche sur la durabilité émet une opinion sur l'impact en matière de durabilité fondé sur l'échelle de notation ci-dessous, qui détermine la mesure dans laquelle l'investissement contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et peut être considéré comme un « investissement durable ».

Figure 12: Les 5 niveaux de l'« Opinion sur l'impact en matière de durabilité »



Dans le cadre de l'évaluation de la contribution positive aux thèmes environnementaux et sociaux, Mirova détermine l'alignement de chaque société avec le thème en prenant notamment en considération les

produits et les services proposés et les revenus associés contribuant à la réalisation des ODD concernés. En règle générale, Mirova applique les seuils de revenus suivants pour évaluer la contribution des sociétés aux questions de durabilité :

- les sociétés tirant entre 10 et 20 % de leurs revenus d'activités apportant des solutions aux enjeux du développement durable seront généralement évaluées comme ayant un impact « faible » sur la réalisation des ODD,
- les sociétés tirant entre 20 et 50 % de leurs revenus d'activités apportant des solutions aux enjeux du développement durable seront généralement évaluées comme ayant un impact « modéré » sur la réalisation des ODD,
- les sociétés tirant plus de 50 % de leurs revenus d'activités apportant des solutions aux enjeux du développement durable seront généralement évaluées comme ayant un impact « élevé » sur la réalisation des ODD.

Dans le cas où le seuil de revenu ne serait pas l'indicateur le plus pertinent pour évaluer la contribution des sociétés exerçant leurs activités dans un secteur particulier (services financiers, médias, télécommunications, etc.), Mirova peut prendre en considération d'autres indicateurs quantitatifs pertinents, tels que les dépenses d'investissement (CapEx) ou les dépenses de recherche et développement (R&D).

Dans le cadre de l'évaluation de la contribution des pratiques, qui ne peuvent pas être traduites en revenus, Mirova a recours à une combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs pour déterminer la contribution au thème. Étant donné que l'impact absolu des activités d'une société peut varier significativement selon le secteur, une classification d'impact est attribuée à chaque entité et à chacun des thèmes. La classification de l'impact de chaque entité est déterminée en fonction d'une combinaison de critères, notamment la pertinence du thème par rapport au secteur et la taille de l'entité (mesurée en termes de revenus pour les questions environnementales et en termes de taille de la main-d'œuvre pour les questions sociales).

Une fois incluse dans l'univers d'investissement, chaque société bénéficiaire des investissements fait l'objet d'un suivi permanent visant à s'assurer qu'elle répond aux critères d'investissement durable.

Ce produit peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement européen sur la taxonomie ») : (a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, (b) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (c) transition vers une économie circulaire, (d) prévention et réduction de la pollution, (e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs susmentionnés est identifié et mesuré dans la mesure où Mirova dispose des données et que leur qualité est adaptée. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le produit peut contribuer à l'un des objectifs environnementaux susmentionnés et peut ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble des objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

D. Stratégie d'investissement

Quelle stratégie d'investissement le produit financier suit-il ?

Le produit suit un investissement durable multithématique et vise à identifier les sociétés du monde entier qui répondent aux opportunités liées aux thèmes des transitions, contribuant positivement à la réalisation d'un ou de plusieurs ODD.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, combinant des convictions fortes sur les thèmes durables et une sélection de titres fondée sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés, qui allie des considérations financières et durables.

La stratégie d'investissement durable combine :

- l'approche thématique systématique (sélection d'émetteurs actifs dans des thèmes ou des secteurs liés au développement durable, comme en témoignent les incidences en matière de durabilité démontrant l'impact positif net du portefeuille sur la réalisation des ODD) ;
- l'approche « Best-in-Universe » (sélection des émetteurs qui sont évalués et notés sur une base absolue indépendamment de leur secteur d'activité ou par rapport à l'indice de référence du produit, qui est un indice de marché large) ;
- l'approche d'exclusion : le produit ne considère pas les exclusions comme un élément central de son approche de durabilité. Cependant, le produit applique la politique de normes minimales de Mirova, qui définit des critères d'exclusion aux sociétés exposées à des activités sujettes à controverse (combustibles fossiles, huile de palme, tabac, équipement militaire, etc.).

De plus amples informations sur la politique d'investissement générale du produit sont disponibles dans la section Politique d'investissement du prospectus.

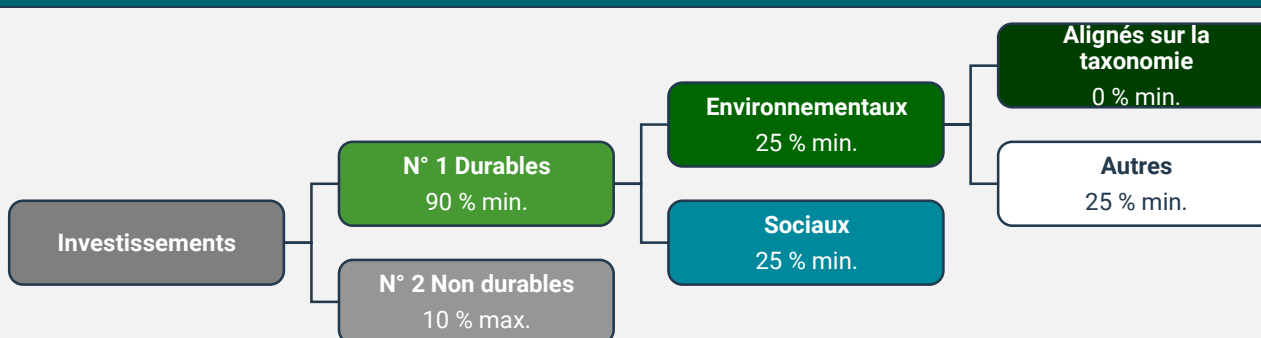
Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance fait partie intégrante de l'évaluation financière et de l'impact durable de Mirova et comprend :

- le suivi efficace des questions environnementales et sociales (telles que les relations avec les employés) et l'intégration de la durabilité dans le champ de responsabilité du conseil d'administration et de l'équipe de direction ;
- des pratiques saines en matière d'éthique commerciale ;
- la répartition équitable de la valeur entre les parties prenantes (notamment en ce qui concerne la rémunération du personnel) et la conformité fiscale ;
- l'analyse de la qualité de la gestion de la société ;
- l'alignement de la gouvernance de l'entreprise sur une vision à long terme ;
- l'équilibre du pouvoir entre l'organe exécutif, l'organe de surveillance et les actionnaires de l'émetteur ;
- la rémunération globale relative à la gestion de l'entreprise ;
- une analyse de la qualité et de l'indépendance du conseil d'administration, ou du respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

E. Proportion d'investissements

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?



La catégorie **N° 1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **N° 2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Le produit vise à investir dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR. Le pourcentage d'investissements durables est donc fixé à 90 % de l'actif net du produit. Toutes les expositions à des investissements durables proviennent d'expositions directes à des actions de sociétés bénéficiaires des investissements. Les sociétés bénéficiaires des investissements ayant la qualification d'investissement durable sont considérées comme contribuant pleinement à un objectif environnemental ou social.

Le produit vise à investir uniquement dans des actions ayant la qualification d'investissement durable, mais peut détenir jusqu'à 10 % de liquidités ou assimilés et produits dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements durables et aucune garantie minimale n'a donc été mise en place.

Le produit investira un minimum de 25 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental.

Le produit investira un minimum de 25 % dans des investissements durables ayant un objectif social.

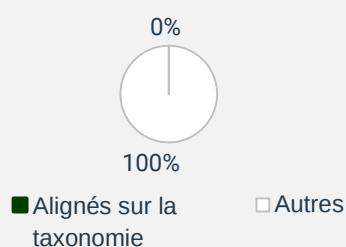
Bien que le produit ait un objectif environnemental et puisse investir dans des activités économiques identifiées par le Règlement européen sur la taxonomie, à l'heure actuelle, il n'existe aucun engagement en termes de proportion minimale d'activités alignées sur le Règlement européen sur la taxonomie pour le produit.

Le produit ne s'engage pas à investir dans des activités habilitantes et transitoires au sens du Règlement européen sur la taxonomie. La part minimale est donc fixée à 0 %.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

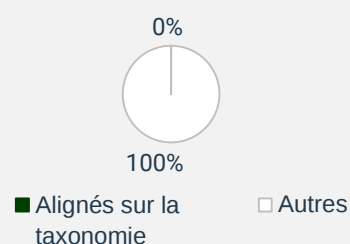
1. Alignement des investissements sur la taxonomie,

obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxonomie,

hors obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

F. Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Comment les caractéristiques environnementales ou sociales et les indicateurs de durabilité sont-ils contrôlés tout au long du cycle de vie du produit financier et quel est le mécanisme de contrôle interne/externe correspondant ?

Conformément à l'objectif d'investissement durable du produit, les indicateurs d'impact de Mirova visent à mesurer, surveiller et rendre compte de la contribution du produit à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Ces indicateurs comprennent notamment l'évaluation de la contribution aux réalisations des ODD de l'ONU et l'évaluation de l'alignement du produit sur l'Accord de Paris.

Par ailleurs, l'objectif d'investissement durable et les éléments contraignants du produit font l'objet d'un suivi permanent de la part de Mirova à deux niveaux :

- Au niveau de l'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova : les analystes chargés de l'évaluation d'une société bénéficiaire des investissements surveillent les flux d'informations et les alertes concernant les activités et les pratiques de chaque société afin de s'assurer que celle-ci répond aux critères d'investissement durable.
- Au niveau de l'équipe de gestion des risques de Mirova : l'équipe surveille non seulement les contraintes réglementaires et financières du produit, mais également le respect des éléments contraignants du produit.

G. Méthodes

Quelles sont les méthodes utilisées pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable et de quelle manière sont utilisés les indicateurs de durabilité pour mesurer la réalisation de cet objectif ?

Le cadre exclusif d'évaluation de l'impact durable de Mirova a été développé pour évaluer l'impact global des actifs sur la durabilité et pour identifier des objectifs d'investissement qui contribuent aux ODD de l'ONU sans avoir d'incidence négative significative sur d'autres ODD de l'ONU. Cette analyse prend notamment en compte le degré d'exposition de la société bénéficiaire des investissements à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à des controverses environnementales ou sociales.

La réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit est mesurée par les indicateurs qualitatifs et quantitatifs suivants, sans s'y limiter :

- le pourcentage des actifs du produit aligné sur les objectifs d'investissement durable, mesuré selon le cadre d'opinion sur la durabilité développé en interne, démontrant l'incidence positive nette du portefeuille sur la réalisation des ODD ;
- le pourcentage de contribution des actifs du produit par ODD et/ou par piliers d'impact environnemental et social (c'est-à-dire climat, biodiversité, économie circulaire, développement socio-économique, santé et bien-être, diversité et inclusion) ;
- l'impact estimé du produit sur l'augmentation moyenne de la température mondiale, en tenant compte de l'empreinte carbone de chaque société bénéficiaire des investissements tout au long de son cycle de vie (c'est-à-dire les émissions de scope 1, 2 et 3) et en se concentrant sur deux indicateurs principaux :
 - les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits.
 - les émissions « évitées » en raison de l'amélioration de l'efficacité énergétique ou de l'adoption de solutions « vertes ».

H. Sources et traitement des données

Quelles sont les sources de données utilisées pour atteindre l'objectif d'investissement durable, quelles sont les mesures prises pour garantir la qualité des données, quelles sont les modalités de traitement des données, ainsi que la proportion de données estimées ?

Pour mener à bien ses évaluations, Mirova s'appuie sur son équipe interne de recherche sur la durabilité. Les évaluations reposent essentiellement sur l'examen interne des documents publics publiés par des émetteurs, ainsi que sur les contacts directs et les échanges avec les sociétés bénéficiaires des investissements. Mirova s'appuie également sur diverses sources d'information (agences de notation ESG, analystes financiers sell-side, bases de données d'actualités, etc.). L'analyse interne (principalement qualitative) est réalisée par des membres de l'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova, qui peuvent faire appel à des prestataires externes en qualité de principales sources de données, à l'image d'ISS ESG.

À des fins d'évaluation de l'impact carbone, Mirova s'est associé à Carbone 4 (et sa filiale Carbon4 Finance) dans le but d'élaborer des méthodologies visant à fournir des mesures climatiques en phase avec les enjeux d'une économie à faible émission de carbone. Les bases de données et les modèles développés dans le cadre de ce partenariat constituent les principales solutions contribuant à l'intégration de mesures climatiques au sein du produit.

Afin de garantir la solidité des données, les équipes de recherche sur les données et la durabilité de Mirova évaluent conjointement la qualité et la cohérence des données préalablement à leur mise en œuvre dans les systèmes de Mirova. En outre, Mirova effectue des contrôles systématiques et des analyses spécifiques sur les données provenant de prestataires externes qui font l'objet d'un examen annuel de la qualité. À cet effet, les analystes ESG de Mirova sont en contact permanent avec les fournisseurs de données pour échanger sur leurs opinions.

Mirova utilise les données de plusieurs fournisseurs de données externes, qui peuvent avoir recours à des estimations dans le cadre de leurs méthodologies. En raison de la diversité des mesures quantitatives et qualitatives, Mirova n'est actuellement pas en mesure de calculer et de préciser la proportion de données estimées.

I. Limites aux méthodes et aux données

Quelles sont les limites des méthodologies et des sources de données ?

Le cadre de l'évaluation de l'impact en matière de durabilité de Mirova se fonde sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de chaque société et consiste à définir son niveau global de compatibilité avec la réalisation des ODD de l'ONU. Plusieurs limitations liées à la méthodologie utilisée, ainsi que plus largement à la qualité des informations disponibles sur ces sujets, peuvent être identifiées.

L'analyse repose en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives provenant des sociétés bénéficiaires des investissements et dépend donc de la qualité de ces informations. Bien qu'en constante amélioration, les rapports ESG des entreprises restent très hétérogènes.

Afin que l'analyse soit la plus pertinente que possible, Mirova se concentre sur les questions de durabilité les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les actifs examinés et sur la société. Ces questions clés sont définies par secteur et font l'objet d'examen réguliers. Elles ne sont toutefois pas exhaustives.

En appliquant des critères ESG à la politique d'investissement, l'objectif du produit est notamment de mieux gérer les risques en matière de durabilité et de dégager des rendements durables et à long terme. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide de modèles exclusifs et de données tierces ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent varier au fil du temps ou en fonction du secteur dans lequel la société exerce ses activités. En appliquant des critères ESG au processus d'investissement, Mirova peut investir dans des titres ou bien exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG fournies par des tiers peuvent être ponctuellement incomplètes, inexactes ou indisponibles. Par conséquent, il existe un risque que Mirova évalue de façon

incorrecte un titre ou un émetteur, ce qui entraîne l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte erronée d'un titre dans le portefeuille d'un fonds.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse vise à intégrer des éléments prospectifs afin de déterminer la qualité environnementale et sociale des sociétés sélectionnées, l'anticipation de l'apparition de controverses reste un exercice difficile et peut entraîner une révision rétroactive de l'opinion de Mirova sur le profil de durabilité d'une société bénéficiaire des investissements.

J. Diligence raisonnable

Quelle diligence raisonnable est mise en œuvre concernant les actifs sous-jacents du produit financier ?

Mirova met en œuvre des procédés de diligence raisonnable pour chaque société bénéficiaire des investissements, qui visent à identifier et à évaluer si chaque entreprise contribue à la réalisation d'un ou plusieurs ODD par le biais de ses produits et services et/ou de ses pratiques, tout en n'ayant aucun impact négatif significatif sur les autres ODD de l'ONU.

Pour commencer, l'équipe de recherche sur la durabilité recueille des informations sur le modèle commercial, les procédures et les pratiques de la société bénéficiaire des investissements et peut participer à des discussions directes avec la direction dans le but d'identifier les principales questions de durabilité auxquelles la société est confrontée, à la fois d'un point de vue positif (impact positif potentiel) et d'un point de vue négatif (risque d'entraver la réalisation des ODD).

Cette analyse englobe l'examen de l'ensemble du cycle de vie des produits et services fournis par l'entreprise, de l'extraction des matières premières à l'utilisation et à l'élimination par le consommateur. L'évaluation de l'impact positif implique non seulement l'analyse de l'exposition d'une entreprise aux solutions de durabilité (ventes, dépenses d'investissement, etc.) et l'existence de pratiques de durabilité avancées (ambitions testées par rapport aux exigences légales et aux pratiques du marché), mais également l'analyse de la performance délivrée. L'analyse du risque de durabilité implique l'évaluation de la capacité de l'entreprise à traiter les risques importants grâce à des processus opérationnels robustes et une transparence sur les mesures mises en œuvre pour atténuer les risques de durabilité.

Sur la base de cette diligence raisonnable, l'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova émet une opinion dans un outil dédié centralisant les analyses financières et non financières produites par les équipes de recherche sur la durabilité et les équipes d'investissement de Mirova, ainsi que toute information sur la société, et les détails des réunions, du vote et de l'engagement de la société. Afin de garantir la cohérence de la méthodologie en matière de durabilité au sein de l'équipe de recherche sur la durabilité, toutes les évaluations de l'impact en matière de durabilité sont examinées par un deuxième analyste, conformément au principe du double regard, puis validées par le directeur de la recherche avant leur mise en œuvre.

K. Politiques d'engagement

L'engagement fait-il partie de l'objectif d'investissement durable ?

☒ Oui

☐ Non

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement durable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à améliorer les produits et les pratiques des sociétés d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur la durabilité est un engagement à la fois individuel et collaboratif :

- **Engagement individuel** : L'équipe de recherche sur la durabilité de Mirova interagit directement avec les entreprises pour encourager l'amélioration de leurs pratiques de durabilité. Mirova encourage les sociétés à tenir compte des thèmes suivants :

- Des actions concrètes sur les enjeux du développement durable les plus urgents : atténuation du changement climatique, préservation de la biodiversité, protection des droits de l'homme et réduction des inégalités (création de valeur partagée, diversité) ;

- L'intégration de la durabilité au cœur de la gouvernance des entreprises et une plus grande transparence sur les impacts en matière de durabilité.

- **Engagement collaboratif** : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, le cas échéant, que les entreprises modifient leurs pratiques.

Mirova s'engage également auprès d'organismes de réglementation pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations du secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Des informations complémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement mises en œuvre par Mirova sont disponibles sur le site Web à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>

L. Réalisation de l'objectif d'investissement durable

S/O, aucun indice de référence n'ayant été désigné dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

MIROVA

Société anonyme de droit français, à conseil d'administration
Agrément AMF n° GP 02-014
RCS Paris n° 394 648 216
Siège social : 59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Mirova est une société affiliée de Natixis Investment Managers.

MIROVA US

888 Boylston Street, Boston, MA 02199 ; Tél. : 857-305-6333
Mirova US est une société de conseil en investissement implantée aux États-Unis, détenue par Mirova. Mirova exerce ses activités aux États-Unis par l'intermédiaire de Mirova US. Mirova US et Mirova ont conclu un accord en vertu duquel Mirova fournit à Mirova US son expertise en matière d'investissement et de recherche. Mirova US combine sa propre expertise et celle de Mirova lorsqu'elle fournit des conseils à ses clients.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société anonyme de droit français
RCS Paris n° 453 952 681
Siège social : 43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Société anonyme de droit français
Agrément AMF n° GP 90-009
RCS Paris n° 329 450 738
Siège social : 43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Natixis Investment Managers International est une société affiliée de Natixis Investment Managers.

Une société affiliée de :